



Des annonces ... sous réserve ... en attendant la FAQ de la DGAFP ... !

La Secrétaire Générale du ministère a indiqué que cette audio se tenait après un contact le matin avec la DGAFP. Les annonces faites sont, à ce stade, valables jusqu'au 26 avril prochain.

La garde d'enfant pendant les 3 semaines à venir

Dans le droit commun les ASA sont de droit lorsque le télétravail est impossible sauf pour les parents d'enfants reconnus handicapés. A titre exceptionnel, et pour les 3 semaines à venir, il est mis en place des ASA pour les agentes et agents qui ont des fonctions télétravaillables pour garder les enfants qui sont en crèche, maternelle et primaire. La demande d'ASA est à faire auprès des chefs de service, pour un seul des 2 parents avec une attestation sur l'honneur pour certifier qu'il n'y a pas d'autre mode de garde. Cette mesure s'applique aux fonctionnaires et aux contractuel.le.s.

Les congés

Comme il y a eu changement de dates des vacances scolaires, celles et ceux qui avaient posé des congés à partir du 26 avril peuvent (doivent ?) les avancer (avec accord des responsables locaux). Pour les agent.e.s qui avaient posé des congés entre le 6 et le 25 mai ils sont maintenus. En résumé pour les agent.e.s qui relèvent de la Zone A = pas de changement de dates, pour les collègues des Zones B et C = recommandation de les avancer pour les faire coïncider aux nouvelles dates de vacances scolaires. Les hiérarchies devront prioriser les parents.

Vaccination

A ce jour l'accès aux vaccins est compliqué et limité. Dès la semaine prochaine un dispositif expérimental est lancé à Bercy avant une extension aux autres départements et sites.

PCA et télétravail ne relèvent pas de la vaccination...]

Les agents qui exercent leurs fonctions dans le périmètre de l'interministérialité relèvent de Bercy.

La SG de Bercy a, de plus, indiqué qu'une FAQ de la DGAFP devrait paraître dans la soirée. Elle a rappelé par ailleurs que nous n'étions pas en situation de PCA (Plan de Continuité d'Activité) et donc que l'activité devait se poursuivre. Enfin elle a souligné que le télétravail, comme cela a été demandé par le Ministre, était toujours à un haut niveau dans les services. Bien entendu en ajoutant que toutes les demandes étaient conditionnées par les nécessités de service.

Restauration

Pas de nouvelles dispositions annoncées.

Masques FFP2

Doctrine d'emploi au sein du ministère très limitative : sont visés les médecins de prévention et quelques agent.e.s de la Douane en surveillance et dans certaines situations.

Indemnité télétravail

Ce n'est pas le secrétariat général qui traitera le sujet. C'est au niveau de la Fonction Publique que la décision sera prise.

Pour sa part **Solidaires Finances** a rappelé diverses demandes et interrogations en indiquant en préambule le manque de lisibilité des mesures gouvernementales et que les annonces présidentielles ne répondaient pas aux besoins.

- **ASA dérogatoires** : elles doivent s'appliquer quel que soit l'âge des enfants (jusqu'à 16 ans).
- **ASA et Télétravail** : ceci est impossible, les agent.e.s doivent être placé.e.s en ASA, ce n'est pas cumulable.
- **Télétravail** : nous avons posé la question : où en êtes-vous de la demande d'indemnités forfaitaires pour les agent.e.s qui télétravaillent ?
- **Vaccination** : il y a besoin de l'accélérer et qu'elle soit ouverte à un plus grand nombre.
- **Concernant la campagne d'Impôt sur le Revenu** : de grosses inquiétudes sur son prochain pèsent sur son lancement.

Deux sites en métropole concentrent un grand nombre d'agent.e.s positifs. L'ARS est saisie - la situation est en-cours d'analyse - et les mesures qu'elle préconisera seront mises en œuvre y compris la fermeture du site si l'ARS le décide

Concernant la demande d'un CTM volet action sociale de l'ensemble des organisations syndicales en urgence au vu de la casse de cette dernière, elle est actée dans le principe. Reste à déterminer la date..